

Cour d'Appel d'Angers
Tribunal judiciaire du Mans

Jugement prononcé le : 03/03/2026
3EME CHAMBRE CORRECTIONNELLE

N° minute :
N° parquet :

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFIER
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DU MANS

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Sur opposition à ordonnance pénale

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel du Mans le TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-SIX,

Composé de Monsieur WAROUX, Loïc, juge, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame LEPINEAU Audrey, greffière,

En présence de Monsieur SANDBERG Axel, vice-procureur placé, et de Monsieur VERNAY Loan, auditeur de justice,

A été appelée l'affaire

ENTRE :

Madame la PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

JUGE ET OPPOSANT

[REDACTED]

Demeurant : [REDACTED]

Situation pénale : libre

Comparant et assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS,

Prévenu du chef de :

CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis le 20 avril 2025 à YVRE L'EVEQUE

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Relaxe [REDACTED] des fins de la poursuite ;

Et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

[Signature of the Greffier]

pour copie certifiée conforme

Le Greffier

LE PRESIDENT



[Signature of the President]